



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
VAUCLUSE

D.D.T. Vaucluse

04 AOUT 2015

ARRIVEE LE

SERVICES DE L'ETAT  
EN VAUCLUSE

31 JUL. 2015

BUREAU DU COURRIER

LE PRESIDENT

Dossier suivi par Anne  
MEYER-VALE -  
Responsable Pôle  
Territoire Eau et  
Environnement

Chambre départementale  
d'agriculture  
TSA 58432  
84912 Avignon cedex 9  
Tél : 04 90 23 65 65  
Fax : 04 90 23 65 40

Objet : avis AO Solaire

AVIGNON, le 30/07/2015



Monsieur le Préfet,

Vous avez transmis à mes services l'ensemble des dossiers de candidature à l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité photovoltaïque, afin de connaître l'avis de la Chambre d'agriculture de Vaucluse sur chacun d'eux.

Ces dossiers sont classés en 3 familles

- Première famille : installations sur bâtiments
- Deuxième famille : installations au sol
- Troisième famille : installations sur « ombrières de parking »

Concernant la 1<sup>ère</sup> famille (installations sur bâtiments), la Chambre d'agriculture a toujours été favorable au développement prioritaire des centrales photovoltaïques sur bâtiments existants, permettant de valoriser du foncier sans potentiel agricole et d'apporter un complément de revenu aux entreprises propriétaires de ces entrepôts et bâtiments d'activité, avec un intérêt particulier pour les bâtiments en lien direct ou indirect avec l'activité agricole.

Je formule donc un avis favorable sur l'ensemble des dossiers de la famille 1 et j'attache une importance particulière à la réalisation de certains d'entre eux, dont je vous ai déjà entretenu par courrier,

- centrale sur serres agricoles à Saint-Saturnin-les-Apt (dossier 65)

Monsieur le Préfet  
PREFECTURE DE VAUCLUSE

84905 AVIGNON CEDEX 9

PREFECTURE DE VAUCLUSE		
	ATTRI	INFO
PREFET		
Sec. G <sup>n</sup>		
S/P Ville		
Dir. Cab		
S/P Apt.		
S/P Camp.		
Cab/SIDPC		
D.D.T.	1	
D.D.P.P.		1
D3		
U. Réseal		1

- centrale sur serres agricoles à Pernes les Fontaines et Velleron (dossier 531)
- centrale sur hangar agricole à Mondragon (dossier 381)

ainsi qu'aux autres projets sur bâtiments agricoles :

- entrepôts fruitiers au Thor (dossier 294)
- bâtiments Marrenon à La Tour d'Aigues (dossier 491)
- station fruitière à Châteauneuf de Gadagne (dossier 309)
- station fruitière à Cavaillon (dossier 537)

Concernant la 2<sup>ème</sup> famille, la Chambre d'agriculture a toujours fait connaître son positionnement défavorable aux centrales photovoltaïques au sol sur des terrains présentant un potentiel agricole. Dans le cas de secteurs à potentiel agricole faible ou très faible, cet avis peut être tempéré par la mise en place d'une combinaison avec un projet agricole crédible sur le plan technique et viable économiquement.

En cohérence avec cette position, actée par la « Doctrine photovoltaïque » établie par la Chambre d'agriculture dès juin 2008 et par le document de cadrage co-signé avec la Préfecture en 2009, je formule un avis favorable sur les dossiers :

- Saint-Saturnin-les-Apt (dossier 70) : centrale photovoltaïque implantée sur d'anciennes carrières, avec un projet agricole associé.
- Caromb (dossier 276) : centrale photovoltaïque implantée sur d'anciennes carrières et une ancienne décharge, avec dépollution du site. L'ensemble est propriété de la COVE et identifié dans le projet intercommunal comme site privilégié pour l'implantation d'une centrale solaire. Un projet d'élevage associé a été travaillé avec le CERPAM.
- Pernes-les-Fontaines (dossier 306), centrale photovoltaïque implantée sur d'anciennes carrières
- Avignon-Courtine (dossier 348), centrale photovoltaïque implantée sur une friche industrielle CNR, avec dépollution du site
- Piolenc (dossier 450), centrale photovoltaïque implantée sur les plans d'eau occupant d'anciennes carrières Maroncelli.

Dans tous les cas, il me paraît utile de rester vigilant sur les éventuels troubles ou dégâts que les chantiers d'implantation des centrales pourraient occasionner sur les cultures environnantes. Il me semble nécessaire de demander aux opérateurs d'éviter et réduire ces nuisances et de leur imposer, en cas de dégâts, d'appliquer les indemnités calculées sur la base du barème interdépartemental d'indemnisation des dégâts aux cultures, mis à jour par les Chambres d'agriculture en 2014.

Je ne dispose pas d'assez d'éléments pour formuler un avis sur le projet de centrale photovoltaïque de l'Isle sur la Sorgue (dossier 193), implanté sur un secteur à fort potentiel agricole, irrigué, mais porté par une exploitation agricole envisageant la production légumière sous les panneaux de la centrale, qui seraient transformés en serres. Les éléments techniques et économiques fournis au dossier sur le caractère mixte du projet sont très succincts et ne permettent pas de se prononcer à ce stade.

Compte tenu de la surface (2,8 hectares), il ne s'agit apparemment pas d'un projet expérimental, et il me semblerait souhaitable que le volet agricole du projet soit détaillé davantage, ainsi que les données technico-économiques sur les conditions de production sous les « serres » (ensoleillement, température, hygrométrie, conditions de travail...). La Chambre d'agriculture soutient en effet les expérimentations réalisées sur le développement de serres photovoltaïques en Vaucluse, mais apporte la plus grande vigilance à la qualité des projets défendus afin d'éviter la création de précédents et la multiplication, à terme, de centrales au sol « déguisées » en serres de production agricole. Il me paraît donc nécessaire de disposer de plus d'information sur ce dossier et, si la faisabilité technique et économique du projet agricole est démontrée, je ne manquerai dans ce cas pas de le soutenir.

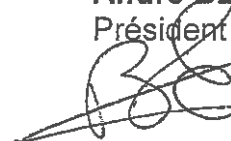
Je formule un avis clairement défavorable sur le projet de centrale photovoltaïque projeté à Mondragon, sur 11,3 hectares de zone agricole à fort potentiel, comme en témoigne son récent classement en AOC « Côtes du Rhône Villages Massif d'Uchaux ». Le fait que les vignes aient été arrachées sur les parcelles concernées ne fait rien perdre au potentiel agricole de ces parcelles. J'ai déjà formulé un avis défavorable à ce projet dans le cadre de la révision du document d'urbanisme de Mondragon. Je me permets également de porter à votre connaissance l'avis défavorable du Président du Syndicat Général des Côtes du Rhône sur ce projet.

Concernant enfin la 3<sup>ème</sup> famille, la Chambre d'agriculture a toujours encouragé le développement des ombrières photovoltaïques sur parking, qui permettent de valoriser doublement ces vastes espaces consommés à l'origine sur du foncier agricole, et je me réjouis donc de voir l'émergence de nouveaux projets de ce type, sur lesquels je formule donc un avis favorable

- Parking de la gare TGV d'Avignon (dossier 245)
- Parking de Décathlon Le Pontet (dossier 262)
- Parking de Auchan Mistral 7 (dossier 270)

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

**André BERNARD**  
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AB', written over a horizontal line.